

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

RÉCEPISSE MANDAT N° 357

Montant du mandat.	87	75
Droits.	0	75
Taxe d'exp. en fact.		
TOTAL.	87	75

Le payeur peut indiquer ci-dessous son nom et l'adresse du destinataire.
 de celle de l'ordre
 des étrangers de
 la Préfecture de Cantal

Démargation de Sasseport

Le Récepissé ci-joint, représente le montant de la taxe due par le renouvellement du passeport de M^{me} Urbain née Bessy

La validité a été prolongée du 9 Octobre 1938 au 8 Octobre 1939

Le passeport étant le n° 110 de 1934 -

La titulaire a été dispensée de produire sa demande réglementaire sur papier timbré, par ordre de M^e le Sieph -

5 Sept^{bre} 1938

}